

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

CRÉANT L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 1751)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« du port à l'oreille de tout »

les mots :

« le port à l'oreille d'un » ;

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 26 et 37.

III. – En conséquence, après les mots :

« du son »,

supprimer la fin des alinéas 15, 26 et 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.